

Dons

● Bâtir les fondations de l'avenir des pays en développement

Un don est une aide financière octroyée à un pays en développement pour soutenir des travaux de construction ou des services tels que la fourniture d'équipements et de matériel nécessaires au développement socio-économique. Sans obligation de remboursement, le don cible principalement les pays à faible revenu.

L'aide est affectée principalement au développement des infrastructures socio-économiques, telles que les hôpitaux, les écoles, les systèmes d'approvisionnement en eau, les systèmes d'irrigation, les routes, les ponts, les ports et la production énergétique. Ces dernières années, une aide a également été déployée pour la consolidation de la paix, l'amélioration de l'environnement des affaires, la prévention des catastrophes et la reconstruction, les mesures de lutte contre le changement climatique, et le développement des ressources humaines qui joueront un rôle important dans l'élaboration des politiques de leur pays.

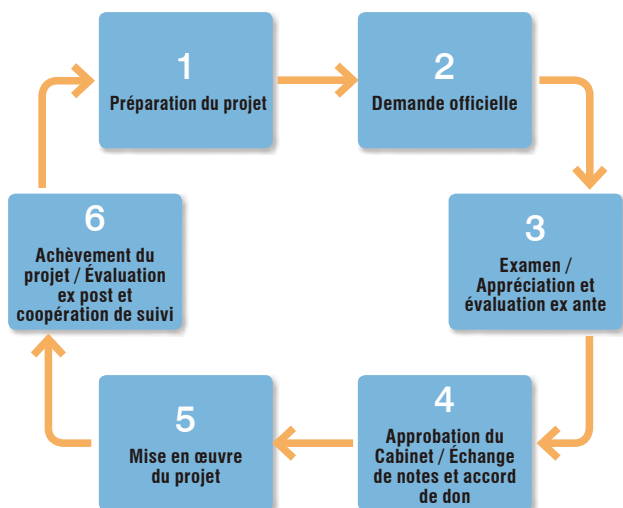
Lorsque cela est nécessaire, une assistance technique pour l'exploitation et la maintenance est également prévue, afin que les installations et autres systèmes financés par les dons soient durablement gérés.

● Cycle des projets de dons

Le cycle des projets de dons se divise en six étapes majeures décrites dans le schéma ci-dessous.

- 1 La JICA mène une étude préparatoire dans le cadre de la préparation du projet. Durant cette étude, la JICA vérifie le bien-fondé du projet et en développe les grandes lignes en collaboration avec le gouvernement du pays partenaire.
- 2 Le gouvernement japonais reçoit une demande officielle de projet du pays partenaire.

Cycle du projet



- 3 La JICA examine et évalue le contenu du projet et procède à une évaluation ex ante.
- 4 Le gouvernement japonais s'appuie sur l'évaluation de la JICA pour approuver le projet de don par décision du Cabinet. Puis, le gouvernement du pays partenaire signe l'échange de notes avec le gouvernement japonais et un accord de don avec la JICA.
- 5 Le gouvernement du pays partenaire en tant que chef principal du projet est chargé de sa réalisation tandis que la JICA, dans le respect de l'appropriation du pays partenaire, suit l'avancement du projet et donne des conseils aux parties prenantes afin d'assurer une mise en œuvre correcte et harmonieuse.
- 6 À l'achèvement du projet, la JICA conduit une évaluation ex post et elle assure si besoin une coopération de suivi pour rétablir la performance des équipements et installations et pour soutenir les activités de diffusion des résultats du projet. Le résultat de l'évaluation est intégré dans la préparation de nouveaux projets.

En suivant les étapes du cycle du projet, de la préparation à l'évaluation ex post, la JICA réalise ses projets de dons de manière stratégique et efficace.

● Types de dons mis en œuvre par la JICA

1. Dons-projets

Grâce à ces dons, les gouvernements des pays partenaires passent des contrats avec des consultants ou des entrepreneurs pour construire des installations ou fournir des équipements et du matériel. Ils sont principalement utilisés pour établir les fondations des besoins humains fondamentaux ou pour construire des infrastructures socio-économiques.

2. Dons sectoriels

Ces dons assurent la mise en œuvre flexible de plusieurs sous-projets sous un même programme de dons. La restauration ou la reconstruction après un conflit ou une catastrophe nécessite une réponse rapide et adaptée à un ensemble de besoins divers et en constante évolution. Par conséquent, ce type de dons a été affecté au soutien des réfugiés syriens en Jordanie, ainsi qu'à un projet de restauration et de reconstruction après le passage du typhon Haiyan qui a ravagé les Philippines en novembre 2013.

3. Dons en association avec une organisation internationale

Avec ce type de dons, un échange de notes et un accord de don sont signés avec une organisation internationale afin de mettre en œuvre un projet pour le gouvernement d'un pays partenaire en tirant parti de l'expertise de l'organisation internationale.

4. Dons sous forme d'appui budgétaire

Ces dons prennent la forme d'une aide budgétaire aux pays en développement pour promouvoir, par exemple, une stratégie de réduction de la pauvreté dans le cadre d'un plan de développement socio-économique national.



Les véhicules de collecte des déchets fournis au Soudan grâce à un projet de don sont décorés d'autocollants « Olive et Tom » (Captain Tsubasa), un dessin animé japonais, très populaire parmi les enfants et les adultes, diffusé depuis le début des années 1990. Avec la coopération de la JICA, le dessin animé participe à la construction d'un système de collecte des déchets apte à mobiliser la coopération des résidents locaux.



Ces dons sont répartis en trois catégories :

(1) Soutien au budget général sans spécification d'objectifs ou de dépenses

(2) Soutien budgétaire sectoriel limitant les objectifs et les dépenses à un secteur donné ; et

(3) Soutien budgétaire à un fonds commun où l'aide est versée sur un compte spécial ouvert par le gouvernement du pays partenaire ou l'agence d'aide concernée.

● Initiatives récentes – Améliorer le système et la gestion des dons

Les dons ont fortement contribué au développement socio-économique des pays en développement et, par extension, à de meilleures relations bilatérales entre le Japon et ces pays. Aujourd'hui, cet instrument d'aide fait face à plusieurs défis, notamment aux contraintes liées au contexte budgétaire difficile du Japon et aux risques croissants des projets associés à la détérioration des conditions de sécurité. Certains critiquent même les rigidités institutionnelles intrinsèques aux dons.

Ces circonstances ont incité la JICA et le ministère des Affaires étrangères à écouter les opinions de consultants en développement, d'entreprises de construction et de sociétés commerciales. Ils ont ensuite étudié les moyens d'améliorer le système et la gestion des dons pour plus d'efficacité. Ils ont proposé des mesures correctives clés indiquées ci-dessous :

• Exonération fiscale

Le gouvernement japonais a demandé aux pays partenaires l'exemption des taxes pour le matériel et les services financés par des dons. À l'avenir, la JICA travaillera avec le ministère des Affaires étrangères pour identifier les types de matériel et de services admissibles à une exonération fiscale. L'Agence partagera également

des informations fiscales avec les entreprises intéressées par les appels d'offres qu'elle propose.

• Responsabilités des gouvernements des pays partenaires

En menant des études préparatoires dans les pays partenaires, la JICA identifiera sans équivoque les responsabilités des gouvernements et surveillera leur conformité de plus près afin de s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités, notamment la responsabilité d'obtenir des terres pour les projets.

• Amélioration des estimations

La JICA prévoira suffisamment de temps et d'argent pour les estimations effectuées par les consultants en développement. Elle s'efforcera également d'améliorer l'exactitude des estimations en examinant de plus près les montants demandés et en faisant un meilleur usage des études préliminaires.